

AVIS DE RÈGLE

ÉTABLISSEMENT DES MODIFICATIONS À :

LA RÈGLE LOCALE 11-502 SUR LES *DÉLAIS*

Le 17 juillet 2012, la ministre de la Justice et procureure générale a donné son consentement à l'établissement des modifications modifiant la Règle locale 11-502 sur les *Délais*, qui entrent en vigueur le 16 août 2012.